



# PIECES DEMANDEES PAR LES AGS POUR AVANCE SALAIRE

Par **martinebel**, le **22/09/2016** à **14:47**

Bonjour,

Licenciée suite à une liquidation judiciaire, je pose la question suivante :

D'après le mandataire mon salaire dépassant les 3000 euros brut les AGS demande plus d'informations que pour un salaire à 2500.

Ca me semble être n'importe quoi.

Si quelqu'un peu me répondre, merci

Par **P.M.**, le **22/09/2016** à **19:06**

Bonjour,

Je ne comprends pas que pour une meilleure compréhension, vous ne poursuiviez pas [ce sujet](#)...

Donc pour vous tout ce que vous dit le mandataire judiciaire est faux mais notamment s'il y a eu une importante augmentation de salaire et/ou que celui-ci est disproportionné par rapport aux fonctions occupées et/ou à celui des autres salariés, cela peut paraître anormal à l'AGS en raison de votre proximité avec le chef d'entreprise...